

5e

ÉCOLE DOCTORALE UNIVERSITÉ PARIS-EST
Organisations, Marchés, Institutions

Jéd

OMI

Jeudi 22 janvier 2015

La Journée de l'école doctorale « Organisations, Marchés, Institutions » (Jédomi pour faire court) rassemble, une fois par an, les doctorants qui viennent de s'inscrire en première année de thèse. Elle leur permet de présenter en atelier, de manière non technique pour des non initiés, leur projet doctoral et d'avoir ainsi l'occasion de le soumettre à la critique de leurs pairs.

De la sorte, elle cherche à mettre en pratique la pluri-disciplinarité que l'Ecole doctorale à la charge de promouvoir (article 2 de l'arrêté du 7 août 2006).

La Journée est enfin destinée à créer, chez les doctorants, un esprit d'appartenance à l'Ecole.

Nous remercions Nathalie Lourenço, responsable administrative de l'Ecole, pour son concours à l'organisation de la Journée ; merci aussi aux enseignants-chercheurs de la Communauté d'universités et d'établissements « Université Paris-Est » qui ont bien voulu animer un atelier.

Sylvie Thoron

*Directrice de l'école doctorale
« Organisations, Marchés, Institutions »*

Programme scientifique de la Journée

9h00 - Accueil des participants

9h15 - Ouverture de la journée

9h30-11h10 - Ateliers parallèles A1 et B1

Atelier A1 : Ethique, individu et société

Modérateur : Laure Lavorata, IRG

1. Ophélie MUGEL, IRG – « *Bien-être et consommation alimentaire : quelles représentations et quels comportements des consommateurs en expérience d'achat ?* »
2. Isabelle VIDALI, IRG - « *Catégorisation sexuée des vêtements pour enfants et choix de consommation de la dyade parent-enfant* »
3. Delphine STOFFEL, SDIE – « *Le rôle du Conseil de l'Europe (DH-BIO) et de l'UNESCO (CIB, CIGB, COMEST) en droit international de la bioéthique : le cas des droits de l'homme et le transhumanisme* »
4. Valérie MARECHAL, OBM – « *L'animal saisi par le droit* »
5. Maylis DUBASQUE, LIPHA - « *L'Ange déchu du Bien, Ontologie du Mal dans le Soin* »

Atelier B1 : Investissements et relations internationales

Modérateur : Daniel Szpiro, ERUDITE

1. Belineda JEAN MARY, SDIE – « *La promotion du droit* »
2. Anaïs IGLESIAS, LIPHA – « *Analyse juridique des réactions des États latino-américains au déséquilibre du régime juridique des investissements directs étrangers en droit international des investissements* »
3. Asad Ali RIND, IRG - « *Testing asset valuation models in emerging markets and alternate valuation techniques* »
4. Syrine SASSI, IRG – « *Essays on Product Market Competition* »
5. Amira LAJMI, ERUDITE - « *Les déterminants de notations des entités publiques et privées: l'impact de la notation souveraine sur la notation des entreprises et des banques* »

11h10- 11h30 - Pause

11h30 – 13h00 - Ateliers parallèles A2 et B2

Atelier A2 : Société numérique

Modérateur : Vincent de Briant, LIPHA

1. Basile DARMOIS, OBM – « *Les cyberdélits en droit international privé - recherches sur de nouvelles méthodes de règlementation* »
2. Ronan ROUQUET, LATTIS – « *Constituer des réseaux et faire travailler ensemble les professionnels en télémédecine. Technologie et travail dans les politiques de développement d'un exercice de la médecine à distance* »
3. Flavia CALOPRISCO, SDIE – « *La protection des données à caractère personnel en droit européen* »
4. Aude VIVES, OBM - « *Les exceptions d'usage privé en droit de la propriété intellectuelle dans l'ère numérique* »

Atelier B2 : Gouvernance I : Institutions

Modérateur : Boris Najman, ERUDITE.

1. Emilie BUAILLON, IRG – « *La gestion communautaire de l'eau : réussites et échecs* »
2. Roman de RAFAEL, LIPHA – « *L'impact de la gouvernance sur l'efficacité des marchés de compensation carbone règlementé* »
3. Ouerdia OUMOHAND, LATTIS – « *Recherche publique/recherche privée* »
4. ALLILI Selim, LIPHA – « *Rôle des think tanks dans la gouvernance européenne* »

13h00 – 14h00 - Déjeuner

14h00 – 15h40 - Ateliers parallèles A3 et B3

Atelier A3 : Travail et emploi

Modérateur : Dominique Glaymann, LIPHA.

1. Rémi LE GALL, ERUDITE - « *Le volet coercitif de l'assurance chômage : l'évaluation des effets du contrôle de la recherche d'emploi* »
2. Souag ALI, ERUDITE – « *L'emploi informel en Algérie : Avantage comparatif et segmentation du marché du travail* »
3. Mme Leila NADJI, LIPHA – « *Le monde du travail : Vers une éthique de la responsabilité bienveillante.* »

4. Jean François KONAN, LIPHA - « *La confiance en droit du travail, étude comparée, droit ivoirien et droit français.* »

Atelier B3 : Conflits

Modérateur : Sylvie Thoron, LIPHA.

1. Arnaud YALIKI, LIPHA - « *Le droit à la justice en période de crise : le cas de la République Centrafricaine et de la République de Côte d'Ivoire* ».
2. Sarah MERABTI, LIPHA – « *Contribution à la définition du nouvel ordre humanitaire* »
3. Léa CASTELLON, OBM – « *La place de la victime dans le procès pénal* »
4. Nabel DBEEZ, OBM - « *Le rayonnement de la convention d'arbitrage : Etude comparative des droits français et libyen* »
5. Karim KHATRI, LIPHA – « *Conflits et société, des modèles théoriques aux applications pratiques : le champ de l'éducation nationale.* »

15h40 – 16h00 - Pause

16h00 – 17h20 - Ateliers parallèles A4 et B4

Atelier A4 : Gouvernance II : l'individuel et le collectif

Modérateur : Gilles Jeannot, LATTIS.

1. Laura LANGE, LIPHA - « *Contribution philosophique à une réflexion sur l'articulation entre l'individualisme et le collectif dans les organisations professionnelles en contexte postmoderne. Étude des conditions de possibilité d'une identité collective.* »
2. Léna MASSON, IRG - « *Fidélisation, implication et compétences des collectifs de travail sur les sites nucléaires d'EDF* »
3. Charles PIERRET, LIPHA - « *Le contrôle instrumental* »
4. Julien NOSSENTY, LIPHA – « *Phronesis et handicap. Pour une reconnaissance de la singularité vulnérable* »

Atelier B4 : Ethique et économie

Modérateur : François Legendre, ERUDITE.

1. Alima GUECHI, OBM - « *Rémunération des dirigeants et performance* »
2. Yu ZHOU, IRG – « *L'articulation des politiques RSE au sein d'une entreprise multinationale – le cas du groupe Carrefour* »

3. Benedetta CELATI, ERUDITE - « *Le cofinancement public-privé de l'Economie sociale et solidaire en tant qu'économie alternative* »
4. Issiaka FOFANA, LIPHA – « *Economie sociale et solidaire et lutte contre la pauvreté et la précarité : Une Analyse de l'Impact de la Finance Solidaire sur le Marche De L'Emploi En Côte D'Ivoire.* »

Résumé des projets doctoraux

Atelier A1 : Ethique, individu et société

Modérateur : Laure Lavorata, IRG

Ophélie MUGEL – IRG

« Bien-être et consommation alimentaire : quelles représentations et quels comportements des consommateurs en expérience d'achat ? »

Le bien-être est souvent caractérisé par des définitions abstraites généralistes comme « un état du corps ou de l'esprit dans lequel on se sent bien » (Littre) ou académiques comme « l'épanouissement impliquant santé, bonheur, et prospérité » (Mick et al, 2012) ; il incarne une ambition tant pour le consommateur que pour l'entreprise. En effet, 52% des consommateurs pensent que les marques – et les entreprises - jouent un rôle favorable dans la perception du bien-être bien que 5% seulement jugent que les actions mises en oeuvre sont suffisantes (Baromètre Ipsos pour Link-up, 2014). En outre, le développement de nouveaux modèles économiques de nature servicielle (Moati, 2011) montre qu'un tournant s'opère pour les entreprises qui ont tout intérêt à faire évoluer la relation marchande et le bien-être du consommateur peut ainsi constituer un pivot dans cette évolution.

L'objectif de cette thèse est d'analyser, à travers une étude anthropologique, les représentations et valeurs associées au bien-être des consommateurs en prenant comme angle d'approche la consommation alimentaire. Il s'agira d'analyser les comportements et les attentes en matière de bien-être dans l'expérience d'achat du consommateur et de proposer des implications managériales aux entreprises sur leur offre produits ou leur communication.

Isabelle VIDALI – IRG

« Catégorisation sexuée des vêtements pour enfants et choix de consommation de la dyade parent-enfant »

Jamais l'offre pour enfant n'a été autant sexuée qu'aujourd'hui. Voici en substance ce que de nombreuses recherches mettent au jour, que ce soit par exemple au travers de l'analyse des catalogues de jouets, montrant une sexuation progressive des produits et des pages des catalogues dès le milieu des années 1950 ou l'analyse historique des vêtements pour enfant, qui montre le passage à partir du milieu du XIXème siècle d'une indifférenciation à une séparation de plus en plus accentuée des différences fille-garçon chez les enfants et ce, de plus en plus tôt. Les choix des enfants (et des adultes pour les enfants) sont médiatisés par le genre attribué aux produits ainsi explicitement affichés comme appropriés ou non à l'enfant selon son sexe. On peut donc se demander quels sont les effets de cette sexuation de l'offre (produits, rayons, communication...) sur les consommateurs selon qu'ils s'y conforment ou non. Questionnant notamment les implications sociétales des pratiques marketing, ce travail de thèse se centrera sur la commercialisation et la consommation des vêtements pour enfant de moins de onze ans, période de pré-puberté où aucune différence morphologique ne justifie une différenciation de l'offre par sexe.

Delphine STOFFEL – SDIE

« Le rôle du Conseil de l'Europe (DH-BIO) et de l'UNESCO (CIB, CIGB, COMEST) en droit international de la bioéthique : le cas des droits de l'homme et le transhumanisme »

La thèse portera sur le rôle des comités de bioéthique en droit international de la bioéthique, plus précisément du DH-BIO (du Conseil de l'Europe) ainsi que le CIB, le CIGB et le COMEST (de l'UNESCO). Cette analyse à travers l'élaboration des textes existants et leur fonctionnement, va nous permettre d'identifier la conception et la défense des droits de l'homme dans le domaine de la bioéthique et le rapport que ces activités de ces comités de bioéthique vont avoir avec le transhumanisme, par exemple à la lumière des évolutions technologiques. L'exemple des technologies émergentes et de leur convergence, sujet d'actualité tant au sein du Conseil de l'Europe, qu'au sein de l'UNESCO va permettre d'illustrer le positionnement des comités d'éthique en droit international par rapport au transhumanisme. Il s'agira non seulement d'analyser les initiatives récentes mais aussi toute l'évolution de la protection des droits de l'homme en bioéthique et les diverses productions textuelles, s'il s'agit de simples documents informatifs ou des textes normatifs.

Valérie MARECHAL - OBM

"L'animal saisi par le droit »

Le statut de l'animal tel que définit aujourd'hui dans le système juridique Français est en pleine évolution.

Si le droit Français a intégré l'animal dans la catégorie des biens meubles, sa récente définition votée le 30 octobre 2014 (amendement n°59 dit "glavany") jette une ambiguïté sur son maintien dans la catégorie de meuble par nature (art. 528 C. civ).

L'exemple de la corrida fait légion dans ce domaine puisque tantôt défendu par les tribunaux tantôt rejeté par la Cour de cassation, elle est à ce jour confrontée au droit Européen.

En effet, nombre de pays de l'Union Européenne se sont tournés vers la sensibilité de l'animal, les amenant à réformer leurs codes et, amenant leurs tribunaux à statuer en faveur d'une meilleure protection de l'animal.

Il est désormais acquis dans de nombreux pays, y compris en France, que l'animal est "un être vivant sensible" dont la protection doit être renforcée. Dès lors, les animaux peuvent-ils être encore des biens ? Y a-t-il une évolution vers une morale juridique de l'animal ?

Par le biais de l'article 8 de la Cour européenne pour la protection des animaux de compagnie, l'Europe pourrait se substituer aux Etats membres et être amenée à protéger et respecter l'animal."

Maylis DUBASQUE - LIPHA

« L'Ange déchu du Bien, Ontologie du Mal dans le Soins »

Les recommandations persévérantes adressées aux médecins depuis Hippocrate, concernant le risque d'un mal potentiel, lié à un acte fondamentalement bienveillant tel que le soins, nous interpellent. Notre propos est donc de rechercher la nature de ce mal, sa réalité, son origine et son apparence. Dans de multiples domaines de soins, en effet, le souci pour la personne soignée et la qualité de sa rencontre, paraît constant, dans une humanité partagée, bien au-delà de ce que la science réclame. Cependant la défiance, la crainte des risques et des abus, mais aussi les critiques évoquées par les personnes soignées, renvoient à la perception d'un mal ressenti en miroir du bien annoncé. Il faut, de ce fait, aborder les faces lumineuses et sombres

de la pratique médicale et son ambiguïté dans sa conception univoque du bien. La présence de similitudes significatives entre ce fonctionnement et celui des institutions totalitaires, en particulier concernant l'invisibilité progressive de la personne soignée, et, de ce fait, l'irréalité du mal qui peut lui être causé, oriente notre réflexion vers une ontologie du mal dans le soin.

Atelier B1 : Investissements et relations internationales

Modérateur : Daniel Szpiro, ERUDITE

Belineda JEAN-MARY – SDIE

« La promotion du droit »

Droit et marché constituent depuis toujours un couple inséparable qui ne peut a priori que fonctionner ensemble. Pourtant, leur relation est marquée d'une forte rivalité. En effet, si le droit intervient pour réguler les activités du marché, ce dernier cherche à contourner les règles de fonctionnement qui lui sont imposées.

Cette relation de rivalité entre le droit et le marché, exacerbée par la mondialisation et la course aux investissements, a produit un nouveau marché : le marché du droit. C'est ainsi qu'on voit se développer dans le cadre du droit, différentes stratégies historiquement réservées aux activités marchandes, notamment des procédés de lobbying et de marketing. Aussi, les principaux acteurs – autorités politiques, cabinets d'avocats – se livrent à une concurrence des normes juridiques afin de proposer aux opérateurs économiques une offre de droit capable de répondre à leurs besoins.

La concurrence, entre notamment les systèmes juridiques anglo-saxon et romano germanique, a été formalisée par les rapports « Doing business » de la Banque Mondiale qui établissent un classement des pays présentant l'environnement juridique le plus favorable aux affaires. Il s'agit d'une logique de comparaison visant à évaluer le niveau d'efficacité d'un droit et même de tout un système juridique par rapport aux autres droits ou aux autres systèmes de droit.

Si ces rapports ont suscité de vives réactions de désaccord des autorités françaises, les initiatives qui ont suivi constituent pour leur part, une forme de consécration de l'influence du droit sur le développement économique des Etats. Il y eu, en effet, la mise en place d'une fondation pour la promotion et l'exportation du droit français en 2004, d'un programme dit « attractivité économique du droit » par le ministère de la justice, de la fondation du droit continental, etc. On assiste de plus en plus à une tendance à un assujettissement du droit à des exigences purement économiques.

Aussi, on s'interroge dans ce travail d'une part sur les outils mis en place par les pays pour promouvoir leur droit; d'autre part sur les enjeux de la promotion du droit dans cette nouvelle logique de marché. En effet, dans quelle mesure cette forme de marketing juridique participe-t-elle à une redéfinition du droit ? Et enfin, comment peut-on évaluer l'efficacité d'un droit ?

Anaïs IGLESIAS - LIPHA Paris-Est

« Analyse juridique des réactions des États latino-américains au déséquilibre du régime juridique des investissements directs étrangers en droit international des investissements »

La thèse que j'entreprends porte sur les mutations que les États latino-américains tentent d'imposer au régime juridique des investissements directs étrangers en droit international des investissements. Les États arguent d'un déséquilibre entre leurs intérêts et ceux des investisseurs, au profit de ces derniers. Ils souhaitent pour cette raison, protéger leur pouvoir de réglementer au nom de l'intérêt général. À cette fin, ils ont mis en oeuvre une série de mesures, allant de la modification des Traités Bilatéraux d'Investissements à la dénonciation de la convention de Washington et retrait du Centre international pour le règlement des différends relatifs aux investissements. L'objet de la thèse est d'analyser ces diverses stratégies juridiques des États pour en mesurer la portée et examiner dans quelle mesure elles constituent ou non une modification de la situation des investisseurs face aux États.

Asad Ali Rind - IRG

“Testing asset valuation models in emerging markets and alternate valuation techniques”

Emerging Markets have become lucrative investment destinations for the international investors in diversifying their investment portfolios. It is therefore important for these investors to find out the real worth of the assets in emerging markets and Risks associated with the asset valuation in these markets.

A considerable research has been carried out on the valuation of firms in emerging markets and related topics but still there is debate on the best approach for valuation in these markets. This study will explore the existing research done in relation to asset Pricing models and other valuation techniques, their validation in developing emerging economies and limitations if any, together with finding the best valuation approach in these markets.

Syrine SASSI – IRG

“Essays on Product Market Competition”

The aim of this thesis is to shed lights on different channels through which product market competition affects investors' perception of firms' risk profile. Our thesis is motivated by prior research on the informational and monitoring role of product market rivalry. We will specifically focus on the impact of the external competitive pressure on firms' decision making, debt contracting and firm value. On the one hand, we posit that the severe liquidation risk caused by stiffer competition prohibits managers from pursuing self-serving behavior. Therefore, we argue that competition is effective in reducing agency problems arising from asymmetric information between insiders and outsiders. From this perspective, we expect that product market competition results in less value-destroying diversification decisions, more use of bank debt, shorter debt maturity and a lower cost of equity capital. On the other hand, firms belonging to more competitive markets are more risky as they share a large proportion of their gains with existing rivals. In this case, we would expect firms to engage in more diversification strategies in order to hedge against profits' uncertainty. More importantly, we will study how such an increase in risk is priced in equity markets through its effect on the required rate of

return. Overall, our study aims to highlight the impact of competition on firms' riskiness as well as on the quality of their monitoring and informational environment.

Amira LAJMI - ERUDITE

« Les déterminants de notations des entités publiques et privées: l'impact de la notation souveraine sur la notation des entreprises et des banques »

Ce travail de recherche aura à analyser les effets des actions de notation souveraine sur les notes de crédit des banques et des entreprises dans les économies émergentes et avancées. Bien que les agences de notation de crédit ont peu à peu éloigné d'une politique de ne pas noter une société au-dessus du plafond souverain, il semble que les notes de crédit souverain, restent un déterminant significatif de la notation de crédit corporatif et bancaire. Nous examinons ce lien en utilisant des données pour les économies avancées et émergentes sur la période de 1997 – 2013. Les résultats estimés suggèrent que le plafond souverain continue d'affecter le classement des sociétés et des banques, tout en rappelant à cet effet l'importance des variables macroéconomiques du pays qui sont fortement corrélées à la notation souveraine ce qui provoque la sensibilité du secteur privé. Les résultats suggèrent également que l'influence d'un plafond souverain sur la notation des entreprises reste particulièrement importante dans les pays où les restrictions à la liberté économique et financière sont en place et avec un risque politique élevé.

Atelier A2 : Société numérique

Modérateur : Vincent de Briant, LIPHA

Basile Darmois – OBM

« Les cyberdélicts en droit international privé - recherches sur de nouvelles méthodes de règlementation »

L'association d'Internet aux nouvelles technologies informatiques s'est révélée un puissant vecteur de commission d'atteintes que le droit de la responsabilité civile délictuelle peine encore à contenir. Téléchargement illégal et mise à disposition du public d'œuvres de l'Esprit, publication de contenus multimédias constitutifs d'actes de concurrence déloyale ou d'atteintes à la vie privée, soustraction ou altération de données personnelles en sont les figures les plus couramment évoquées. Le traitement juridique de ces atteintes semble passer un seuil de difficulté supplémentaire lorsque celles-ci s'inscrivent dans un rapport transfrontière. Car alors il devient difficile de rattacher ces situations à la loi d'un État ou la juridiction d'un juge, Internet permettant des connexions de plus en plus proches de l'instantané et concrétisant l'ubiquité des contenus.

Ronan Rouquet – LATTS

« Constituer des réseaux et faire travailler ensemble les professionnels en télémédecine Technologie et travail dans les politiques de développement d'un exercice de la médecine à distance »

Depuis le début des années 2000, la télémédecine fait l'objet d'un intérêt croissant de la part des acteurs publics. Elle est présentée par ces derniers comme l'un des moyens de répondre

aux enjeux actuels du système de santé : accès aux soins, démographie médicale, coordination entre les professionnels de santé. Pour autant, malgré ses potentialités avérées, la télémédecine est loin d'être une évidence et sa diffusion auprès des professionnels de santé – libéraux notamment – n'est pas acquise.

L'objectif principal de notre recherche est alors de rendre compte de la conception, du déploiement et de la trajectoire d'un réseau de télémédecine dans le temps. Nous formulons d'emblée l'hypothèse de l'importance cruciale de la constitution de pratiques professionnelles permettant de concrétiser les usages des technologies concernées et d'établir des coopérations entre acteurs. Nous ne souhaitons donc pas nous limiter à la seule prescription, par les autorités publiques par exemple, des dispositifs de télémédecine mais aussi envisager le possible écart entre l'usage prescrit et l'usage réel qui en sera fait. Pour cela, nous étudierons comment les professionnels de santé construisent des formes particulières d'utilisation de la technologie et réélaborent leurs pratiques professionnelles. Au sein de celles-ci, nous nous intéresserons particulièrement à la coopération entre individus et collectifs.

Flavia Caloprisco – SDIE

« La protection des données à caractère personnel en droit européen »

Le choix de mon sujet est lié à l'actualité et à l'attention médiatique de ce thème mais aussi à l'importance du droit à la protection des données personnelles comme instrument d'harmonisation et d'intégration européenne. La directive sur la protection des données du 1995 consacre deux des plus anciennes et tout aussi importantes ambitions: d'une part, la protection des libertés et droits fondamentaux des personnes, notamment le droit à la protection des données, et d'autre part, la réalisation du marché intérieur, en l'occurrence, la libre circulation des données à caractère personnel.

D'ailleurs le cadre juridique au sein de l'Union européenne est en pleine réforme et le nouveau règlement en matière devra être approuvé fin 2015. Cette réforme constitue l'un des piliers de la stratégie Europe 2020, ayant comme objectif de mieux exploiter le potentiel de l'économie numérique en vue de favoriser l'harmonisation et la croissance en Europe car la donnée représente le nouvel or noir pour les entreprises. Cela présente aussi des risques de dérives tant dans le secteur privé que dans le secteur public. Les exemples de recrutements discriminatoires sur la base des orientations politiques, sexuelles, religieuses ou de l'affaire *Prism* dénoncé par E. Snowden sur la collecte massive des données des citoyens de la part de l'NSA sont les plus probants.

À la lumière de ce projet de réforme dans le cadre de l'Union européenne, cette étude veut vérifier l'équilibre entre les attentes des individus, les objectifs de la politique publique, notamment de sécurité et ceux des entreprises qui veulent valoriser le potentiel de l'économie numérique.

L'enjeu est de taille pour l'Europe car elle doit montrer qu'elle est capable de s'adapter aux nouvelles réalités numérique, tout en préservant un haut niveau de protection pour l'individu.

Aude Vivès – OBM

« Les exceptions d'usage privé en droit de la propriété intellectuelle dans l'ère numérique »

La propriété intellectuelle prévoit de nombreuses exceptions au monopole des titulaires de droits et titres, permettant à leurs usagers dans un cadre privé et non commercial de faire

usage de l'œuvre, de l'invention, de la marque ou du dessin et modèle sans encourir les foudres de la contrefaçon.

Toutefois, l'application de ces exceptions à usage privé s'avère de plus en plus problématique dans l'environnement numérique.

Avec le développement et la démocratisation des technologies, l'équilibre entre le monopole des créateurs et les exceptions octroyées aux utilisateurs sur les créations/inventions est mis à mal, faisant apparaître des contradictions au sein même de la propriété intellectuelle, entre droits d'auteur et droits de la propriété industrielle.

Les questions sont nombreuses, tant sur la définition, le champ d'application de ces exceptions de copie/ usage privé(e), que sur leur compensation.

Cette thèse a l'ambition d'étudier leurs mécanismes, de les repenser dans ce nouveau contexte, d'envisager une possible limitation mais encore d'envisager leur nécessaire harmonisation ainsi que d'autres paradigmes à la fois juridiques mais également économiques afin de proposer des solutions pérennes et pacifiées pour les titulaires de droit comme leurs usagers.

Atelier B2 : Gouvernance I : Institutions

Modérateur : Boris Najman, ERUDITE.

Emilie BUAILLON – IRG

« La gestion communautaire de l'eau : réussites et échecs »

Devant l'urgence des questions sociales, environnementales et économiques que soulèvent la raréfaction de la ressource en eau, le projet de thèse se centre sur la manière dont les différents acteurs se saisissent, en interaction les uns avec les autres et avec des intérêts divergents, de ce problème collectif. Dans ce contexte, le travail doctoral s'attache à étudier les conditions qui favorisent le développement d'une prise en charge communautaire de la gestion de l'eau

Il prendra appui sur le cadre théorique et méthodologique proposé par l'économiste Elinor Ostrom, qui avance que la réussite ou l'échec d'un projet de gestion communautaire dépend de nombreux facteurs contribuant ou nuisant à son émergence et à sa pérennité.

Il consistera à réaliser des études de cas comparées de projets qui ont réussi et échoué en utilisant des méthodes de recherche qualitatives telles que l'analyse documentaire, l'observation, l'entretien, le story telling ou encore le récit de vie.

Roman de Rafael – LIPHA Paris-Est

« L'impact de la gouvernance sur l'efficacité des marchés de compensation carbone réglementé »

Les mécanismes de compensation carbone consistent à l'investissement par le biais de crédits carbone d'une entité émettant des gaz à effet de serre (GES) dans des projets de réduction ou de séquestration de GES. Ces échanges peuvent être organisés au travers de marchés réglementaires ou volontaires. Aujourd'hui, ces mécanismes sont utilisés à une large échelle comme outils de lutte contre le changement climatique. Par exemple, de 2008 à 2012 les crédits carbones issus du MDP : les CER (Certified Emissions Reduction units), pouvaient représenter jusque 13,6% du marché du carbone européen (Stephan, Bellassen, Alberola, 2014).

Ces marchés sont confrontés à des coûts de transaction (soit la quantité de ressources nécessaires pour effectuer une transaction) importants conjugués à une formation de prix et à des coûts d'abattement (le coût d'une tonne de GES évité) particuliers qui nécessitent d'être étudiés afin d'améliorer la conception de ces politiques (McCann et al. 2005 ; Ofei-Mensa 2013 ; Cacho et al. 2013). Avec l'aide de la théorie néo-institutionnaliste (Coase 1960, Williamson 1985, 2000, North 1990, Ostrom 1990, 2005, Ménard et Shirley 2005) qui étudie les coûts relatifs des dispositifs organisant les transactions économiques : les contrats, les organisations et les institutions (Ménard 2003), nous pouvons analyser et évaluer l'ensemble du dispositif institutionnel encadrant les marchés du carbone afin de proposer des alternatives et des recommandations pour plus d'efficacité sur ces marchés. Nous souhaitons effectuer ce travail sur plusieurs cas comparables : le Mécanisme de Développement Propre (MDP), le marché carbone international de lutte contre la déforestation REDD + et le Verified Carbon Standard (VCS).

Ouerdia OUMOHAND – LATTS

« Recherche publique/recherche privée »

Il est largement admis que l'intensité des liens entre la recherche publique et le monde socioéconomique est positivement corrélée avec la croissance et la compétitivité. C'est pourquoi, plusieurs initiatives ont été menées par les décideurs politiques afin de renforcer le couplage entre l'université et l'industrie, notamment par la mise en place du Bayh-Dole Act aux Etats-Unis en 1980 et la loi sur l'innovation de 1999 en France. Suite à ces lois, des bureaux de transfert de technologie (TTO) ont été créés au sein des universités.

Plusieurs travaux académiques et professionnels américains ont été menés sur les TTO portant sur l'analyse de leur organisation (centralisée ou décentralisée), leurs activités (gestion de la PI et/ou gestion des contrats), leurs problèmes de compétences et de performance. Ces travaux ont été repris et enrichis par les européens supposant implicitement leur unicité. Toutefois, on observe en France une multitude de structures d'intermédiation, engendrée par les réformes successives. En effet, un nombre important de dispositifs de transfert de technologie coexiste à l'échelle nationale et régionale, interne ou externe aux universités, le périmètre de leurs activités respectives est très peu défini, tels que les services d'activités industrielles et commerciales (SAIC), les instituts Carnot, les SATT, les incubateurs, les CRITT, les pôles de compétitivité etc. Cette multiplicité a été jugée inefficace sans qu'aucune analyse fine des activités effectives des différents dispositifs soit menée, de leurs éventuels recouvrements, concurrences et complémentarités. Dans le projet de thèse, il s'agit de faire l'inventaire des structures d'intermédiation de la région parisienne permettant de remettre en le schéma unificateur supposé par la littérature, analyser leurs interdépendances et modalités organisationnelles ainsi que leurs effets sur les relations université-industrie.

Selim ALLILI – LIPHA Paris-Est

« Rôle des think tanks dans la gouvernance européenne »

Dans le cadre d'une mise en perspective diachronique, nous étudierons le rôle des think tanks dans la gouvernance européenne depuis l'an 2000. Les think tanks agissent comme des acteurs institutionnels hybrides entre société civile administrations et gouvernants. Organisations dont la vocation première est de produire des solutions de politiques publiques, leur nombre n'a cessé de croître durant ces vingt dernières années avec une croissance notable depuis l'an 2000. L'évolution des modes de gouvernance politique a permis l'essor de ces

« experts » indépendants présents dans de nombreux groupes de travail de la commission européenne. Le périmètre d'intervention de la gouvernance européenne ne cessant de s'accroître au fur et à mesure des transferts de souveraineté par les Etats européens, les gouvernants européens et l'appareil administratif doivent faire face à une croissance régulière des champs d'expertise à investir dans le cadre d'une future réglementation. Les corps intermédiaires apparaissent dès lors comme des ressources d'expertises pertinentes et disponibles pour se construire une opinion et in fine définir les axes précis d'une politique publique spécifique. Dans ce cadre précis, les think tanks apparaissent comme des acteurs susceptibles de mobiliser une expertise spécifique et légitime utile aux gouvernants et à leur administration.

Il s'agira donc, à travers cette thèse en science politique, d'étudier le rôle des think tanks en matière de gouvernance européenne. Cette analyse nous permettra d'engager une réflexion plus large sur les nouvelles formes d'intermédiations citoyennes actuellement en cours dans l'Union européenne.

Atelier A3 : Travail et emploi

Modérateur : Dominique Glaymann, LIPHA Paris-Est

Rémi LE GALL – ERUDITE

« Le volet coercitif de l'assurance chômage : l'évaluation des effets du contrôle de la recherche d'emploi »

L'assurance chômage est dotée de deux volets de dispositifs qui visent à inciter les demandeurs d'emploi à sortir du chômage. L'incitation peut ainsi être positive (formation des demandeurs d'emploi ; activité réduite, qui permet de cumuler l'allocation chômage et le revenu du travail, ...). L'incitation peut être également négative et dans ce cas elle recouvre l'ensemble des dispositifs contraignants, du contrôle de la recherche d'emploi aux sanctions financières appliquées aux demandeurs d'emplois.

Alors que de nombreux travaux de recherche ont été focalisés sur la partie positive de l'incitation, peu d'études ont été menées sur le volet coercitif. Or, ces effets sont mal évalués par le décideur public, alors que dans le même temps, on assiste à une montée progressive des dispositifs contraignants : plan personnalisé à l'accès à l'emploi, offre raisonnable d'emploi, suivi mensuel personnalisé, sanctions diverses, Bien que ces dispositifs permettent un accompagnement individuel des demandeurs d'emploi, ils sont également des moyens de pression et de coercition.

Il semble donc judicieux d'évaluer dans quelle mesure le volet coercitif de l'assurance chômage permet d'inciter à augmenter l'effort de recherche, et de permettre un retour durable à un emploi de qualité.

Pour ce travail, on s'appuiera sur des données administratives, qui recensent les informations sur le contrôle et les sanctions des demandeurs d'emplois. Un protocole expérimental, dans un bassin d'emploi, permettra enfin d'étudier les effets d'une modification de l'intensité du contrôle administratif sur le comportement de recherche des demandeurs d'emploi.

Ali SOUAG – ERUDITE

« L'emploi informel en Algérie : Avantage comparatif et segmentation du marché du travail »

Ce travail de thèse porte principalement sur l'étude de la nature, les formes et les raisons d'être de l'emploi informel en Algérie. Dans un premier temps, nous faisons d'abord le point sur les problèmes de définitions et de mesures quantitatives du l'emploi pour passer à l'estimation statistique du secteur informel et l'emploi sur le marché du travail, puis nous décrivons les personnes qui travaillent de manière informelle. Nous étudions aussi leurs motivations et les raisons d'être de ce type d'emploi. C'est-à-dire nous cherchons à savoir s'ils relèvent d'un processus d'exclusion sociale ou bien d'un choix délibéré. Nous nous interrogeons aussi sur l'hétérogénéité de ces emplois. En fin, nous cherchons à savoir dans quelle mesure l'emploi informel participe à la régulation du marché du travail. À la lumière des résultats obtenus précédemment mais aussi sur la base des autres expériences, nous envisagerons des mesures de politique économique. Pour permettre cette analyse, nous exploitons des données des enquêtes emplois auprès des ménages réalisées par l'Office National des Statistiques (ONS) de 1997 à 2010.

Leila NADJI - LIPHA Paris-Est

« Le monde du travail : Vers une éthique de la responsabilité bienveillante »

Nous assistons presque impuissants, depuis quelques années à la recrudescence d'une nouvelle forme de risques au sein des entreprises : les risques dits de survenue de troubles psychosociaux. Nous pourrions parler d'une véritable « pandémie sociale ». Les réponses apportées guidées par un cadre juridique qui se veut de plus en plus précis et des acteurs du monde médicaux bien que nécessaires montrent des limites. Cependant, malgré tout ce qui est entrepris, les observations au quotidien nous apportent la certitude que le phénomène continue de progresser. A travers l'éthique nous tenterons de trouver des pistes pour un engagement des entreprises dans une mutation qui permette d'enrayer ce malaise croissant auquel elles doivent faire face.

La dimension psychosociale de la problématique liée spécificité de la psychologie sociale nous révèle l'importance de l'interaction en tant que telle dans cet objet. Cette dernière porte à considérer, non pas le travail comme une activité ou bien l'entreprise comme un contexte, mais bien le monde du travail comme un « tout complexe ». Notre point de vue s'oriente sur comment ces interactions s'opèrent au-delà d'une relation de causalité pour enfin définir une nouvelle éthique. Dans un mouvement permanent entre les fondements conceptuels et la réalité observée dans la pratique professionnelle quotidienne, nous laisserons émerger la nécessité d'un cheminement vers une éthique de la responsabilité bienveillante.

Jean François Konan - LIPHA Paris-Est

« La confiance en droit du travail, étude comparée, droit ivoirien et droit français »

La notion de « confiance », n'a pas réellement de définition en droit. Le Vocabulaire juridique de l'Association Henri Capitant pour définir la confiance parle de « croyance » « croyance en la bonne foi, loyauté, sincérité et fidélité d'autrui (tiers, contractant) ou en ses capacités, compétence et qualification professionnelles ; action de se fier à autrui, ou plus précisément de lui confier une mission. »

L'intérêt du sujet vient ainsi de la difficulté du droit à appréhender cette notion, certes éminemment psychologique, mais dont la réalité, l'existence, l'interaction avec le droit ne sont pas discutés.

Beaucoup d'études ont déjà été consacrées à la confiance, notamment en droit des contrats : pour le doyen Cornu : « la confiance est l'âme des contrats » même si l'idée de confiance semble s'opposer d'une certaine manière, de prime abord à l'établissement d'un contrat.

La notion de confiance en droit est souvent appréhendée d'un point de vue juridique par ses expressions contraires ou même la sanction de son absence : l'abus de confiance, perte de confiance.

La confiance, dans le cadre de cette étude, donc en droit du travail porterait aussi sur les mécanismes de protection et de sanction de la confiance en droit du travail.

C'est s'interroger sur la place de la confiance en droit du travail, pas seulement quand la confiance a déjà fait défaut, c'est à dire à la mort du contrat de travail, mais dans la globalité de la relation de travail.

Atelier B3 : Conflits

Modérateur : Sylvie Thoron, LIPHA Paris-Est

Arnaud YALIKI - LIPHA Paris-Est

« Le droit à la justice en période de crise : le cas de la République Centrafricaine et de la République de Côte d'Ivoire ».

Depuis une dizaine d'années, la République Centrafricaine(RCA) et la République de Côte d'Ivoire(RCI) traversent des crises militaro-politiques graves. Des crimes d'une extrême gravité qui défient toute humanité ont été commis sur les populations et ont considérablement effondré la cohésion sociale. Les acteurs de la vie politique des deux pays doivent donc faire face à deux défis majeurs: rendre justice aux victimes, mais aussi réconcilier les populations divisées. Ce travail de thèse se propose de répondre à la question de savoir: comment entreprendre le processus de réconciliation nationale sans pour autant avaliser les pratiques d'impunité ? Il s'agit notamment de chercher un équilibre raisonnable entre les deux impératifs (la réconciliation nationale et la justice), car la finalité de la démarche est de rétablir le lien social qui a été rompu. L'exemple de la RCI en est une bonne illustration en ce sens que la création de la Commission Dialogue Vérité et Réconciliation(CDVR) chargée d'établir la Vérité sur les crimes du passé et apaiser les esprits des Ivoiriens n'a pas empêché la poursuite des présumés responsables devant les juridictions pénales nationales et internationales.

Sarah MERABTI - LIPHA Paris-Est

« Contribution à la définition du nouvel ordre humanitaire »

Une nouvelle architecture sécuritaire s'est dessinée au lendemain de la guerre froide. Le vide de puissance créé par l'effondrement de l'Union Soviétique et l'absence d'intérêts géostratégiques exacerbe les tensions inhibées durant la bipolarité comme l'augmentation des conflits infra-étatiques. Cette situation engendre une coexistence de risques qui s'influencent, interagissent, se renforcent mutuellement et se diffusent hors zone. La fin de la guerre froide a

affaibli l'ancien modèle, porté par les réalistes, caractérisé par l'essor de violences internes ou transnationales dans des contextes de déliquescence étatique ou même d'anarchie.

La nouvelle donne sécuritaire implique outre la sécurité militaire, d'autres catégories sécuritaires: économique, politique, sociétale et environnementale. Les tenants de l'approche extensive et transnationaliste de la sécurité tendent à décloisonner la politique de la sécurité de la stricte approche étatique et institutionnelle. Pour élargir l'objet référentiel de la sécurité à la société, notamment l'individu «sécurité humaine». Parallèlement à cette nouvelle sensibilité, légitimant de nouvelles interventions humanitaires militaire «sous la responsabilité de protéger» plus récemment en Libye et au Mali. Nous tenterons dans notre recherche de savoir si ces interventions ont permis de construire, d'une part, des États capables de remplir leurs obligations au regard du droit international. Et des États qui ne constituent pas une menace ni pour leurs voisins immédiats ni pour les États appartenant à leur sous-système régional ni pour l'ensemble du système international, d'autre part.

Léa CASTELLON - OBM

« La place de la victime dans le procès pénal »

La place de la victime dans le procès conduit à s'interroger sur le rang qu'elle occupe et qui lui est réservé par les autres parties présentes au procès pénal.

Ce sujet conduit à étudier le degré de prise en compte de la victime dans le procès et sa légitimité au regard de la finalité du droit pénal. Plus largement, cette thèse porte sur l'évolution de la place de la victime par rapport à notre modèle de justice pénale et à la philosophie que sous-tend notre système pénal.

Une analyse sur l'évolution de la place de la victime en France à travers les siècles et sur la place qu'elle occupe aujourd'hui sera effectuée. Cette analyse permettra d'étudier le déséquilibre entre la victime et l'accusé dans le procès pénal. Ceci amènera notamment à une réflexion sur les différentes améliorations qui pourraient être adoptées afin de renforcer les droits et les pouvoirs des victimes dans le procès pénal.

Les différentes problématiques envisagées pour cette thèse sont les suivantes : la victime est-elle dotée de pouvoirs effectifs dans le cadre d'un contentieux ? La victime est-elle toujours un acteur du procès impuissant ? Est-il possible de renforcer les pouvoirs des victimes ?

J'envisage de traiter ce sujet par trois grandes parties :

Dans une première partie, l'appréhension historique des victimes sera étudiée. Cette première partie permettra de comprendre la place occupée par les victimes au fil des siècles jusqu'à nos jours.

Puis, dans une deuxième partie, il convient de s'intéresser à la place actuelle occupée par les victimes dans le procès pénal en analysant les moyens d'actions procéduraux mis à la disposition des victimes ainsi que les obstacles procéduraux auxquels elles doivent faire face. Cette partie permettra également d'aborder les solutions envisageables pour permettre à la victime de devenir une réelle partie au procès, dotée de pouvoirs effectifs.

Enfin, dans une troisième partie, une comparaison entre le droit français et le droit suisse sera effectuée. Le droit suisse est doté d'un système de justice plus protecteur des droits des victimes en leur permettant de jouer un véritable rôle dans le procès pénal et de préserver le caractère équitable du procès.

Ce sujet de thèse est un sujet d'actualité qui amène à une réflexion fondée sur le passé, le présent et le futur de la place de la victime dans le procès.

Nabel DBEEZ - OBM

« Le rayonnement de la convention d'arbitrage : Etude comparative des droits français et libyen »

La convention d'arbitrage est la première étape obligatoire de l'arbitrage, méthode à travers laquelle les parties intéressées tranchent leur litige. En toute logique, seules les parties ayant choisi volontairement de recourir à l'arbitrage devraient être soumises à la compétence d'un tribunal arbitral en rendant les juridictions étatiques incompétentes pour statuer sur les litiges couverts par leur convention. Il faut savoir que la convention d'arbitrage ne produit ses effets qu'entre les parties signataires par opposition à celles qui y sont demeurées étrangères et que l'on dénomme alors les "tiers". Toutefois, le rayonnement de la convention d'arbitrage à ces tiers est envisageable.

En fait, une question récurrente en droit de l'arbitrage international, est celles du rayonnement de la convention d'arbitrage qui suscite toujours l'intérêt comme la confusion. Il en est ainsi en raison de la diversité des cas de figure de ce « rayonnement » ; qu'il s'agisse de la simple transmission de la clause compromissoire avec le contrat principal ou de l'hypothèse d'une extension de la clause indifférente au mouvement du contrat, les exemples sont interminables. Mais cela s'explique également en raison de la difficulté de déterminer les destinataires de ce rayonnement que sont les tiers à la convention d'arbitrage.

En ce sens, et au vu de ces difficultés ma recherche vise à répondre aux questions suivantes : Est-il possible que la convention d'arbitrage puisse produire des effets obligatoires à l'égard des tiers ? Qui sont ces tiers ? Par quel(s) mécanisme(s) et en vertu de quelle(s) règle(s) de droit expliquer qu'ils soient attirés à un arbitrage qu'ils n'ont pas voulu ? Et est-ce réellement la volonté au sens classique du terme qui conditionne la portée subjective de la clause d'arbitrage ? Autant de questions que l'étude du droit libyen de l'arbitrage international tentera de résoudre en s'appuyant sur les principes que posent en droit français juges et auteurs.

Karim KHATRI - LIPHA Paris-Est

« Conflits et société, des modèles théoriques aux applications pratiques : le champ de l'éducation nationale »

Mon projet de thèse réside en une mise à l'épreuve de modèles théoriques touchant à la gestion et à la prévention des conflits.

L'éducation nationale raisonne, historiquement, d'un point de vue strictement réglementaire.

Aujourd'hui, ce mode institutionnel touche à ses limites dans le cadre d'une crise générale des institutions, sans nier pour autant son efficacité initiale.

Le mémoire de master 2 que j'ai réalisé a montré, d'une façon relative, les limites de ce modèle. Nous souhaitons travailler à l'intersection de deux domaines : celui de l'autorité verticale, institutionnelle, et celui de l'autorisation.

Ceci correspond aux deux sens initiaux du concept d'autorité. La médiation professionnelle se situe dans le champ de l'autorisation.

L'objet de ma thèse consiste à mettre à l'épreuve, dans le champ de l'éducation nationale, ce dernier modèle, son intérêt et ses limites éventuelles.

Le champ d'expérimentation concernera soit l'académie de Dijon, soit celle de Créteil.

Au vu des acquis du master 2, ce type de médiation semble présenter deux avantages : premièrement, il permet d'intervenir rapidement et rentre donc dans la problématique de la

prévention. Secondement, il s'agit d'un dispositif relativement léger et peu coûteux. Bien entendu, comme tous les modèles, il possède des limites. L'objet de cette thèse consiste aussi à les mettre en évidence.

Ce projet s'inscrit par ailleurs dans le cadre de mon évolution professionnelle. En effet, je suis actuellement chargé de mission « Vie scolaire » au sein de l'académie de Dijon.

Atelier A4 : Gouvernance II : l'individuel et le collectif

Modérateur : Gilles Jeannot, LATTIS.

Mme Laura LANGE - LIPHA Paris-Est

« Contribution philosophique à une réflexion sur l'articulation entre l'individualisme et le collectif dans les organisations professionnelles en contexte postmoderne. Étude des conditions de possibilité d'une identité collective. »

Ce travail propose une étude par un biais en partie sociologisant qui aura le mérite de situer la réflexion philosophique dans le contexte « postmoderne » traversé par une vague de progrès, de transformations et de crises. On observera ainsi comment notre rapport à l'individualisme et au collectif cristallise les liens qui se sont noués depuis le milieu du XXème siècle entre l'économie, le pouvoir et la société. Il s'agira d'éclairer l'articulation qui se joue actuellement entre l'individualisme et le collectif au sein des organisations professionnelles, d'établir à partir du paradoxe que ces postures induisent souvent et qui est en partie source de souffrance au travail aujourd'hui, une philosophie pratique à visée politique qui donne sens et cohérence et permette le bon vivre ensemble de l'organisation professionnelle. Pour ce faire, nous étudierons les conditions de possibilité du partage d'une histoire commune et de l'émergence d'une identité collective en nous appuyant sur le pouvoir de la narration pour articuler en conscience la relation « individualisme–collectif » dans les organisations, favoriser le vivre ensemble et encourager l'innovation du management.

Nous proposerons de définir les bases de ce que serait un "bon" management en contexte postmoderne dans les organisations professionnelles, un management pourvu d'esprit, de réflexions, d'articulations conceptuelles, de culture(s) et donc de philosophie(s).

Léna MASSON - IRG

« Fidélisation, implication et compétences des collectifs de travail sur les sites nucléaires d'EDF »

La maintenance des centrales nucléaires françaises est effectuée à 80% par des entreprises sous-traitantes venant travailler sur les sites EDF. Lors de ces opérations, des problèmes principalement dus à la pression temporelle demeurent. Cette pression est liée à des considérations économiques de deux ordres. Tout d'abord, les arrêts pour maintenance sont extrêmement coûteux. Des incidents se produisent sur site, augmentant la pression temporelle et pouvant s'avérer facteur de risque avec l'accroissement du volume de maintenance ces prochaines années dû à l'augmentation de la durée de vie des centrales. Ensuite, le processus de sélection des sous-traitants implique la remise en cause fréquente des contrats, et donc un turn-over important des sous-traitants rendant difficiles les effets d'apprentissage, la construction de solides collectifs de travail, et la reconnaissance des compétences acquises et

déployées. Ces problèmes sont accentués par la mobilité du personnel EDF (pyramide des âges avancée) et sous-traitants (mobilité intersites).

Nous nous interrogeons sur la possibilité et la façon de stabiliser, pour les opérations de maintenance en arrêt de tranche, un collectif de travail impliqué, compétent et efficace en avançant l'hypothèse suivante : comparé au coût des retards et des risques encourus, celui d'un investissement dans le renforcement d'un tel collectif de travail est négligeable.

Les résultats opérationnels contribueront à l'évaluation des coûts, des avantages et des conditions d'un renforcement de collectifs de travail impliqués et compétents. Les résultats théoriques s'inscriront dans l'exploration de nouveaux modèles de gestion adaptés aux nouvelles formes d'organisation des entreprises mais aussi de leurs limites.

Charles Pierret - LIPHA Paris-Est

« *Le contrôle instrumental* »

C'est dans la quotidienneté hospitalière que le concept de processus de contrôle a été mis à jour lors du travail de recherche initié en M2R. Il s'agit d'un processus plein d'avenir étant donné qu'il s'est immiscé jusque dans ce lieu singulièrement éthique.

L'objectif de cette thèse est de démontrer que ce processus, sous sa forme instrumentale, tend à remplacer sans crier gare celui de raison (logos), à bout de souffle, qui lui-même avait balayé en son temps celui du mythe (mutos).

Pour démontrer cette hypothèse, la méthodologie choisie sera ponctuée de références hospitalières et médicales pour incarner nos réflexions. Après avoir cerné les contours du contrôle pour pouvoir le définir hic et nunc, une anthropologie du contrôle sera développée sous un angle historique, sociologique, éthologique et neuro-physiologique. Ces analyses permettront de penser philosophiquement le contrôle en lui décrivant sa généalogie. Cette dernière permettra de mettre en évidence les caractéristiques communes avec la raison et le mythe :

- l'autoconservation sociale au sein d'une communauté de rivaux pour le contrôle commun,
 - la résistance artistique et scientifique contre la finitude humaine pour le contrôle personnel.
- L'originalité de cette généalogie est de mettre en évidence, dans les traces d'Aristote, Leibniz, Kant, Nietzsche et Heidegger, le sempiternel héritage de la ratio en tant que principium qui apparaît encore aujourd'hui sous la forme d'un contrôle existentiel.

En raison du totalitarisme de la technique dont on montrera les analogies avec les systèmes totalitaires incarnés (nazisme, stalinisme) de part :

- leur structure qui n'est autre que le contrôle instrumental et,
 - leur sens fondamental qui est ici la superfluité de l'homme par rapport à la machine,
- la perspective d'un déluge instrumental, nécessite non pas d'endiguer le processus mais d'identifier comme Simone Weil, les obligations radicales à préserver pour que cette ratio existentielle « élargie » ne devienne que pure ratio parfaitement plate.

Julien NOSSENTY- LIPHA Paris-Est

« *Phronesis et handicap. Pour une reconnaissance de la singularité vulnérable* »

Les autorités politiques ont décidé que les établissements de soins et d'accompagnement devaient normaliser leur fonctionnement, avec une organisation structurée qui promeut une qualité maximale, le bien-être assuré afin de supprimer les risques.

Refoulée, dissimulée, occultée la personne est devenue dans cette technostrucure sanitaire et médico-sociale un indicateur, un marqueur de bonne qualité, que l'on peut afficher de manière péremptoire à l'entrée des établissements ou sur les sites internet de ces mêmes établissements qui montrent que ici la qualité est de rigueur.

Mais alors, quelle est la place de la personne dans cette organisation ? Que pense la personne ? Est-ce que la personne à encore le pouvoir de décider ?

Le développement de la gestion des risques, de la technique, de la biotechnologie et l'idéologie de la qualité absolue nous interpellent et nous rappellent l'importance du concept aristotélicien de la « phronèsis ».

Ce rappel de la « phronèsis » est nécessaire, car elle place la personne toujours au coeur de l'action et plus spécifiquement au coeur de l'accompagnement des personnes vulnérables. En effet, la « phronèsis » sert à ne pas modéliser la réponse à apporter à la personne, encore plus, lorsqu'il s'agit d'une personne en situation de handicap, de vulnérabilité. Au contraire, cette démarche philosophique et éthique laisse toute sa place à une « praxis » de l'accompagnement, et à la personnalisation de l'être, de la personne.

Il est intéressant de voir au cours de cette thèse, comment la « phronèsis », peut-elle trouver sa place dans l'approche de l'accompagnement à la vulnérabilité. Puis, il sera utile d'analyser dans le cadre de cette thèse que le handicap n'a pas besoin d'être surmédicalisé, et que parfois, il est nécessaire d'accepter la fragilité de l'Autre. Savoir l'accepter, c'est regarder l'Autre dans sa singularité, avec sa personnalité propre.

Pour les professionnels de santé et du médico-social, accompagner une personne, c'est la laisser prendre des décisions, et ce même si le risque et de ne pas répondre aux critères, au modèle imposé par les institutions politiques sanitaires, car la vulnérabilité et le handicap ne se quantifient pas, ne se mesurent pas.

L'accompagnement d'une personne vulnérable, c'est aussi un engagement envers l'Autre, envers un semblable qui vit une souffrance particulière, différente et unique.

Ainsi, nous tenterons également au cours de cette thèse, de comprendre les normes règlementaires qui promeuvent une qualité toujours plus grande de l'offre de soins qui dictent et astreignent l'accompagnant lui-même à suivre un modèle d'aide et d'accompagnement qui nie la singularité de la personne qui souffre de déficiences.

La finalité de ce travail de thèse est de consentir que la personne vulnérable reste une personne à part entière, qui a la possibilité de choisir et de décider de sa vie et de l'aide qu'on lui apporte. Cette sagacité donne la possibilité de démontrer que la « phronèsis » doit guider les institutions, ainsi que les accompagnants à aller vers une juste sagesse pratique qui prend en considération et reconnaît la personne vulnérable.

Atelier B4 : Ethique et économie

Modérateur : François Legendre, ERUDITE.

Alima GUECHI - OBM

« Rémunération des dirigeants et performance »

La rémunération moyenne des dirigeants des sociétés cotées en France a considérablement augmenté ces dernières années, elle a enflammé les esprits devant le niveau de rémunération des dirigeants. Surtout, on observe une dé-corrélation entre la rémunération de ces dirigeants et la performance à moyen-long terme de leurs entreprises. La rémunération des

dirigeants est un élément de la gouvernance d'entreprise, qui repose généralement sur de nombreuses théories dont principalement dans le cadre de la théorie de l'agence. L'entreprise met en place une politique de rétribution dans le cadre d'un mandat par lequel il donne pour mission au dirigeant de gérer l'entreprise dans son intérêt ainsi que des actionnaires. La rémunération du dirigeant a ainsi essentiellement été étudiée dans la littérature économique aux fins de savoir si elle était effectivement liée à la performance réalisée, dans le sens de la richesse créée pour l'actionnaire. Au-delà de cette relation avec la performance, la crise récente a créé un débat nouveau sur les inégalités croissantes de ces dernières décennies et en particulier sur les plus hautes rémunérations. La rémunération moyenne des dirigeants des sociétés cotées en France a considérablement augmenté ces dernières années, elle a enflammé les esprits devant le niveau de rémunération de ces dirigeants. On constate une dé-corrélation entre la rémunération de ces dirigeants et la performance à moyen-long terme de leurs entreprises. mais il est primordiale de vérifier la crédibilité de ces dires.

Le présent projet de Thèse a pour objectif de repérer les finalités, les moyens et les méthodes permettant d'estimer la sensibilité de la rémunération des dirigeants à la performance des mandataires sociaux et de l'entreprise. L'objectif principal est de démontrer, dans un premier temps, l'influence du cadre conceptuel de la rémunération sur la performance de l'entreprise, en nous focalisant sur l'organisation et aux contrôle exercé par le conseil d'administration considéré comme mécanisme interne de gouvernance, sur la théorie de l'agence et mécanisme d'incitation en vue d'une convergence d'intérêt entre les parties prenantes et enfin sur la complémentarité de la théorie de l'agence avec d'autres approches et du rapport avec la performance par voie de conséquence. Par la suite, nous étudierons l'impact des dispositions et les règles étatiques et leur renforcement sur la performance ainsi les solutions efficace ou la conception de remèdes a la corrélation rémunération/performance.

La problématique: la rémunération entre t-elle en corrélation avec la performance? les mécanismes de rémunération ont - elles un impact sur la performance? comment ont-ils évolués? Nous ferons appel à une méthode hypothético-déductive basée sur la formulation des hypothèses afin d'en déterminer la validité et d'en déduire les conséquences. afin d'apporter des idées. Il s'agira dans un premier temps de mesurer à quel point la littérature traite séparément ou conjointement de la relation de la rémunération et de la performance afin d'apporter une contribution théorique en la matière.

Ensuite il incombera de soumettre les hypothèses de recherche à la vérification à travers une étude empirique afin de déduire des résultats et proposer des plans d'amélioration.

Le plan à adopter sera probablement le suivant : Élaboration de la thèse sous forme de traitement de la problématique. Apport de solutions à la problématique initialement évoquée Et en se fondant sur :La Revue de la littérature

La veille documentaire

L'observation et le constat

L'Ouverture sur d'autres axes et points connexes à la problématique

L'élaboration d'une étude empirique pour vérifier les hypothèses que nous développerons, démontrer les liens, et dégager des conclusions bien fondées.

Selon nos résultats, nous essayerons de répondre à notre problématique et de vérifier l'impact positif ou négatif de la rémunération des dirigeants des sociétés cotées sur la performance.

Yu ZHOU – IRG

« L’articulation des politiques RSE au sein d’une entreprise multinationale – le cas du groupe Carrefour »

Né aux Etats-Unis, le concept de Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE) a connu un réel essor depuis les années 90. Il est mis en avant progressivement par des grandes entreprises volontaires ou soumises à des pressions coercitives ou normatives. Bien que le *business case* de la RSE soit critiqué par certains chercheurs, nul ne nie qu’il existe des zones de compatibilité entre maximisation de la valeur pour l’actionnaire et exigences de responsabilité sociale et qu’une bonne gestion de la démarche RSE permette de les exploiter. Les praticiens en entreprise cherchent à améliorer les politiques RSE compatibles avec leur projet de profitabilité, les processus de définition comme de mise en œuvre de ces politiques.

Réalisé en CIFRE au sein du groupe Carrefour (sous réserve de la validation de l’ANRT), ce travail doctoral portant sur les politiques RSE consiste à réaliser un diagnostic approfondi des niveaux d’ancrage et d’articulation de ces politiques dans cette entreprise multinationale et des conditions qui leur sont favorables ou au contraire les freinent. Il s’agit aussi de proposer à partir de ce diagnostic des orientations qui facilitent la responsabilité de l’entreprise. S’appuyant sur une approche inductive, qualitative et comparative, la recherche se centrera particulièrement sur les relations entre le siège et les filiales ainsi qu’entre les différentes politiques étudiées (plus ou moins proches du cœur de métier), dans les phases de conception et de mise en œuvre.

Benedetta CELATI - ERUDITE

« Le cofinancement public-privé de l’Economie sociale et solidaire en tant qu’économie alternative »

Le présent projet de thèse, élaboré dans le cadre d’une cotutelle entre l’Université de Pise et l’Université Paris Est Marne la Vallée, vise à étudier le rôle du cofinancement public-privé de l’Economie Sociale et Solidaire (ESS) en tant que modèle économique alternatif, en comparant le système français et l’expérience italienne. L’objectif de la recherche est d’analyser les dispositifs de cofinancements public-privé de l’économie sociale et solidaire et les effets de ces formes de financements en vue de la promotion et du développement d’un nouveau modèle économique en France et en Italie.

La recherche s’appuiera sur le cadre théorique de la théorie de la régulation (TR).

En tant que doctorant de sciences juridiques de l’Université de Pise en cotutelle avec l’Université de Paris Est dans le domaine des sciences économiques, je propose de compléter la recherche juridique classique, entendue comme l’analyse critique du droit positif, par des recherches relevant d’autres disciplines et l’utilisation de méthodes empiriques et de sources ne relevant pas techniquement du droit. J’entends aussi réaliser une série d’entretiens avec des opérateurs clés du cofinancement au plan national et régional (En France et en Italie) et utiliser des données qualitatives qui proviennent de plusieurs sources. Empiriquement, en France, les acteurs pris en considération, au niveau étatique, seront la CDC et la BPI France. Au niveau régional, le système de cofinancements public privé en Île-de-France sera analysé en s’appuyant sur le travail et les données de l’Atelier- Centre de ressources de l’ESS.

Issiaka FOFANA - LIPHA Paris-Est

« Economie sociale et solidaire et lutte contre la pauvreté et la précarité : Une Analyse de l'Impact de la Finance Solidaire sur le Marche De L'Emploi En Côte D'Ivoire »

L'Economie Sociale et Solidaire est un modèle économique, qui de nos jours a réussi à toucher plusieurs pays occidentaux, dans la lutte contre la pauvreté, la précarité et surtout dans la protection de l'environnement. L'intérêt qu'elle pourrait susciter en particulier dans les pays pauvres fait aujourd'hui débat dans le monde de la recherche économique.

La Côte d'Ivoire classée parmi les pays pauvres au monde, avec d'énormes capacités économiques, connaît un chômage inquiétant. Une grande partie de la population active se retrouve sans emploi, la plongeant ainsi dans une pauvreté monétaire et multidimensionnelle. Malheureusement, le secteur informel capable de création d'emplois, animé par les microprojets et microfinances est confronté à un problème d'organisation et de professionnalisme. Nous traitons ici le problème du transfert de l'économie sociale et solidaire en Côte d'Ivoire, particulièrement l'impact de la finance solidaire sur la lutte contre le chômage dans ce pays.

Laetitia AMAVI – LIPHA Paris-Est

« Variations autour du co-emploi dans les groupes de sociétés »

Pour des raisons d'efficacité productive, financière et fiscale, de plus en plus de sociétés s'organisent sous forme de groupes. Or, la notion de groupe de sociétés et les situations de fait qu'elle recouvre sont inadaptées au cadre juridique traditionnel.

Dans cette optique, la Cour de Cassation a réactivé le concept du co-emploi. Il consiste en la reconnaissance de la qualité de « co-employeur » à une personne autre que le « primo-employeur » contractuel à travers l'examen des critères de la confusion d'intérêts, d'activités et de direction entre ces derniers. La notion permet de « moraliser » les relations sociétales en responsabilisant les groupes de sociétés, notamment par la possibilité offerte aux salariés licenciés par une société appartenant à un groupe d'assigner à la fois la société filiale avec laquelle ils ont conclu leur contrat de travail et la société exerçant un contrôle sur la première. Néanmoins, cette notion fait l'objet de bien des craintes et débats. Ses plus grands adversaires sont le caractère contractuel du rapport d'emploi, l'autonomie des personnes morales, et le principe de la liberté d'entreprendre. Les intérêts parfois convergents mais le plus souvent contradictoires qui gouvernent le co-emploi dans les groupes de sociétés en font un sujet d'actualité aux enjeux pluridisciplinaires. Le co-emploi semblant devoir rester l'instrument de l'effectivité du droit, nous tenterons à travers la présente thèse de cerner au mieux cette notion, afin de pouvoir ensuite en rechercher les enjeux et en dégager les perspectives. Nous étudierons ainsi comment cette création jurisprudentielle s'intègre dans le champ du droit positif et à quelles évolutions elle est vouée.

Lina Penados Sanchez – LIPHA Paris-Est

« De l'effet des régimes politiques sur le développement économique : une analyse des systèmes politiques colombiens et vénézuélien et de leurs effets économiques en zone frontalière »

La frontière entre la Colombie et le Venezuela a été l'objet de recherches qui ont permis de proposer des approches variées concernant les dimensions politiques, économiques, sociales et culturelles, liées si on se réfère aux processus d'intégration binationale, à la politique commerciale et aux intérêts stratégiques des économies.

La situation de la frontière colombo-vénézuélienne dépasse les seuls intérêts nationaux. Étant un lieu de passage important pour le commerce des armes et le trafic de drogue, cette région focalise l'attention. Cette zone frontalière témoigne d'un haut degré de vulnérabilité et de perméabilité. Combinée avec la présence insuffisante des États, la présence d'acteurs illégaux du conflit colombien (guérilla et paramilitaires), le narcotraffic, la contrebande, l'insécurité et les tensions diplomatiques ont généré une situation socio-économique qui tend à perdurer.

Sachant que la coopération entre les deux gouvernements autour d'une problématique économique et sociale complexe n'a pas démontré son efficacité, cette région s'est trouvée fort pénalisée en terme de développement économique. C'est pourquoi l'identification des facteurs qui doivent être pris en considération se révèle fondamentale.

« Il est possible de parler du potentiel de développement d'un pays fondé sur trois éléments : la capacité de se penser et de concevoir un projet ; l'existence de structures politico-administratives permettant de mettre en œuvre un projet en toute transparence et sous le contrôle démocratique de la société ; enfin, l'existence d'un appareil productif assurant au pays une certaine « résilience » par rapport aux pressions du système économique international » (Sach, 1994)

Loukou Marie-France DJEDRI – LIPHA Paris-Est

« La lutte contre le terrorisme dans les pays en voie de développement »

La thèse s'attachera à mettre en lumière les réalités de la lutte contre le terrorisme dans les pays en voie de développement. La fragilité de ces Etats au niveau de la sécurité et de la défense nationales fait de ces derniers un terrain propice à l'instauration et au développement du terrorisme. L'enjeu majeur est de comprendre et de jauger le système de lutte contre le terrorisme dans les Etats en voie de développement.

Dès lors, la question qui se pose est celle de savoir quels sont les instruments antiterroristes prévus au niveau national et international pour lutter contre le terrorisme dans les pays en voie de développement.

Au niveau des Etats, quelles sont les mesures adoptées visant à lutter contre le terrorisme ? Quelles sont leurs éventuelles faiblesses ?

La question de la lutte contre le terrorisme fait également partie des préoccupations de L'Organisation des Nations Unies pour laquelle le terrorisme représente, selon le Conseil de sécurité, une menace contre la paix et la sécurité internationales. Ainsi, quel est le dispositif universel établi pour lutter contre le terrorisme ? Mais, face à la multiplication des actes de terrorisme et à l'expansion de ce problème, le dispositif international prévu est-il efficace pour lutter contre le terrorisme ?

